

Dénomination sociale actuelle : 88Hz Productions
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital social : 3000 €
Siège social : 26 boulevard du Général Leclerc, 93260 Les Lilas
SIREN : 101 327 955 RCS Bobigny

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 19/05/2026
PORTANT CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

L'an **Deux mille vingt-six** et le **19/05/2026**,

L'associé unique de la société **88Hz Productions**, SASU au capital de **3000** euros, dont le siège social est situé **26 boulevard du Général Leclerc, 93260 Les Lilas** immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Bobigny** sous le numéro **101 327 955** :

Monsieur **Pierre RONIN**, demeurant **26 boulevard du Général Leclerc, 93260 Les Lilas**,

Agissant en sa qualité d'associé unique, détenteur de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social,

A pris, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce, les décisions suivantes :

RÉSOLUTION UNIQUE — Changement de dénomination sociale

L'associé unique, après avoir pris connaissance expose que la société envisage de modifier sa dénomination sociale.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société comme suit :

Ancienne dénomination sociale : 88Hz Productions

Nouvelle dénomination sociale : Dapia

Cette nouvelle dénomination prendra effet à compter de l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

P. R.

Corrélativement, modification des statuts

En conséquence du changement de dénomination sociale, l'associé unique décide de modifier les statuts de la société. L'**article 1** des statuts (ou tout article relatif à la dénomination sociale) est modifié comme suit :

Ancienne rédaction : « *La société prend la dénomination sociale de : 88Hz Productions* »

Nouvelle rédaction : « *La société prend la dénomination sociale de : **Dapia*** »

Toutes les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires nécessaires, notamment :

- La publication d'une annonce légale dans un journal habilité ;
- Le dépôt du dossier de modification sur le Guichet Unique de l'INPI (formalites.entreprises.gouv.fr) ;
- La mise à jour de tout document, registre ou support de communication de la société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait aux Lilas, le **19/05/2026**

Signature de l'associé unique

Certifié conforme à l'original
Pierre Ronin, Président
Le 02/06/2026



Pierre RONIN, Associé unique

Note : Ce document doit être conservé au registre des décisions de l'associé unique. Un exemplaire certifié conforme sera joint au dossier de modification déposé sur le Guichet Unique INPI.